

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 31 mars 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 25 mars 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANTER-CAULLET, MM. Pierre ZIMMERMANN, Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, MM. Pierre BOURGOIS, Jean-Max LEFEBVRE, Mme Colette GRASER, MM. Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, MM. Alexandre MEZIERE, Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, MM. Dominique SERGENT, Riquier WILLOQUET, Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Pierrette MAILLARD (à M. Pierre ZIMMERMANN), Mme Marie-France TAILLEFER (à M. Pierre BOURGOIS), M. Claude LAMARCQ (à Mme Danièle PETIT), Mme Nathalie HERBAUX (à Mme Martine FOULON), Mme Aurélie VERNIER (à M. Didier DUPE)

Absente : Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

16-1-3

Affaires juridiques

Défense des intérêts de la ville de Bondues
dans l'instance n°15DA00915
auprès de la Cour Administrative de Douai

Rapport de M. le Maire,

Monsieur et Madame Jean-Charles Boulogne sont propriétaires d'un immeuble à usage d'habitation sis à Bondues 69 rue René d'Hespel cadastré section A1 n° 84.

La parcelle voisine est la propriété de l'indivision Lepers/Dhalluin située 65b et 67 rue René d'Hespel.

Cet immeuble indivis accueille l'exploitation agricole dénommée « Le Gaec du Petit Bondues » représentée par Monsieur Jean-Damien Lepers et Madame Marie-Paule Dhalluin veuve Lepers.

Le représentant du Gaec du Petit Bondues a déposé le 17 mai 2011 en mairie, une demande de permis de construire portant sur la construction d'un bâtiment agricole.

Ce dernier a été accordé par arrêté en date du 2 août 2011. Un permis de construire modificatif a été délivré le 20 septembre 2012.

Les époux Boulogne qui conteste cette autorisation ont introduit un recours auprès du tribunal administratif de Lille qui a rendu un jugement le 19 mars 2015 annulant les arrêtés des 2 août 2011 et 26 septembre 2012.

Le titulaire du permis de construire a décidé de faire appel de ce jugement et il a saisi à cet effet la Cour Administrative d'Appel de Douai.

Il importe donc d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la ville dans cette affaire conformément au code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29.

Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal :

- à autoriser Monsieur le Maire à ester en défense dans la requête n° 15DA00915 introduite devant la Cour Administrative d'Appel de Douai,
- de désigner Maître José Savoye avocat à Lille 79 Boulevard Carnot, pour représenter la commune dans cette instance.

Travaux Préparatoires
CA du 03 mars 2016
Commission Générale du 10 mars 2016



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire